

Assemblée générale d'ORES Assets du 12/06/2025
QUESTIONS / REPONSES

Dans le cadre de l'Assemblée générale d'ORES Assets du 12 juin 2025, tout citoyen qui le souhaitait avait la possibilité d'adresser ses questions sur l'ordre du jour de l'Assemblée par écrit – avant le 05 juin 2025 – à l'adresse suivante : infosecretariates@ores.be.

Une question nous a été adressée par ce biais par mail du 05 juin 2025.

Question de Jean-François MITSCH – Citoyen de la Commune de Beauvechain :

Suite à une présentation d'ORES à la commune de Beauvechain, Monsieur Mitsch a relayé auprès d'ORES les questions posées à sa Commune quant au prix du kWh de l'éclairage public sur sa commune. Ainsi il sollicite qu'ORES transmette (i) l'historique des tarifs appliqués à la commune pour l'éclairage public au cours des cinq dernières années ; (ii) la méthode exacte utilisée pour fixer le tarif de 0,33€/kWh ; (iii) une comparaison de ce tarif avec les prix de gros de l'électricité pour les mêmes périodes et (iv) des possibilités éventuelles de révision tarifaire tenant compte du statut de gros consommateur de la commune.

Réponse :

Le prix du kWh en Eclairage public ne dépend pas d'ORES mais relève des marchés publics passés par les villes et communes ou leurs Centrales d'Achat d'Energie.

Aussi, lorsqu'ORES, en la personne de son Directeur de région, lors de la présentation visée par la question de Monsieur Mitsch, fait mention de 0,33€/kWh, il s'agissait d'exprimer un prix moyen CWAPE 2024 afin d'illustrer son propos sur les possibilités d'allumage/extinction de l'éclairage public pour la Commune, en l'occurrence Beauvechain et donner un exemple de grandeur quant aux impacts.

C'est pourquoi la présentation reprenait la mention suivante :

L'impact financier de ces décisions dépend du tarif obtenu chez votre fournisseur d'énergie. A titre illustratif, le prix moyen CWAPE 2024 était de 0,3370 €/kWh (HTVA).

En effet, outre la valeur indicative de ces montants, il est précisé qu'ORES n'est pas fournisseur d'énergie. Les communes doivent voir avec leur fournisseur d'énergie (contrat groupé de l'IPFBW pour le Brabant wallon) pour avoir le montant exact.
